

Hélène Bayard-Çan

Voisinage et réseaux

**Ethnologie du voisinage
en Turquie urbaine**



KARTHALA

Véritable institution en Turquie, le voisinage a paradoxalement été peu traité en anthropologie. À partir d'une observation participante de longue durée, complétée par des entretiens et l'utilisation de concepts et outils de l'analyse de réseaux sociaux, l'auteure étudie les relations de voisinage d'un ensemble résidentiel d'Adana pour dégager ce qui en fait la spécificité. Deux questions guident la recherche. Que reste-t-il du mode de sociabilité traditionnel qu'est le voisinage dans le contexte de la modernité turque ? Comment s'organisent les relations des différents habitants entre eux ?

Après avoir apporté des éléments sur les modalités des relations de voisinage, marquées par la sociabilité, la solidarité, le partage et parfois le conflit, l'ouvrage porte son attention sur la formation des réseaux. Il inscrit les liens de voisinage dans l'espace comme dans leur temporalité. Au-delà de la mise en évidence de ses liens sociaux, l'étude du réseau complet de voisins et sa visualisation à l'aide de graphes font jaillir la structure des relations, montrant le rôle des femmes au foyer et des jours de réception (*gün*), où se retrouvent les voisines, dans l'organisation du réseau.

Ce travail de terrain contribue à une meilleure connaissance sur le quartier et les relations de voisinage en Turquie mais intéressera, au-delà des spécialistes de la Turquie, sociologues, ethnologues, politologues qui s'interrogent sur les liens sociaux dans les espaces urbains et à leur devenir dans la société moderne.

***Hélène Bayard-Çan** a obtenu son doctorat d'anthropologie à l'université de Paris-X Nanterre. Titulaire d'un diplôme d'études turques de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) et d'une double maîtrise d'anthropologie et de français langue étrangère, elle enseigne depuis une vingtaine d'années l'anthropologie ainsi que la langue et la culture françaises dans le département de français de l'université de Çukurova à Adana. Elle a co-dirigé le numéro de la revue Ethnologie française consacré à la Turquie.*



Ouvrage publié avec le soutien
de l'École des hautes études en sciences sociales et du CETOBaC

KARTHALA sur internet :
www.karthala.com
(paiement sécurisé)

Couverture : d'après une photographie d'Hélène Bayard-Çan, Adana, 2006.

© Éditions Karthala, 2017
ISBN : 978-2-8111-1920-1

Hélène Bayard-Çan

Voisinage et réseaux

Ethnologie du voisinage en Turquie urbaine

**Éditions Karthala
22-24, boulevard Arago
75013 Paris**

Turquie, Balkans, Asie centrale au prisme des sciences sociales

Meydan

Meydan est une collection pluridisciplinaire du CETOBaC (Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques, CNRS-EHESS-Collège de France), dirigée par Nathalie Clayer.

Elle accueille des études résultant de recherches originales sur les sociétés contemporaines d'une vaste aire géographique s'étendant des Balkans à l'Asie centrale, en passant par la Turquie. Elle entend apporter des éclairages sur les transformations politiques et sociales qui se sont produites dans ces régions depuis le ^{xix}e siècle, en privilégiant les approches décentrées et des analyses en termes d'acteurs. La collection entend articuler ancrage empirique et contribution critique aux débats actuels en sciences sociales.

Membres du comité scientifique :

Marc Aymes
Xavier Bougarel
Stéphane Dudoignon
Benoît Fliche
Élise Massicard
Emmanuel Szurek

À Erdi et Eliz

Remerciements

Cet ouvrage n'aurait pas vu le jour sans le soutien et la collaboration de nombreuses personnes.

Je suis tout d'abord reconnaissante aux responsables du Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBaC), tout particulièrement à Nathalie Clayer et Élise Massicard, de m'avoir donné l'opportunité de publier ce travail dans la collection Meydan. Je remercie les éditions Karthala d'avoir accepté de l'éditer. Je remercie Clément Denis et Hélène Morlier pour leurs patientes et minutieuses relectures de ce travail et plus particulièrement Hélène Morlier qui a su donner sa forme finale au tapuscrit.

Cet ouvrage est la version remaniée de ma thèse de doctorat en anthropologie, soutenue en 2008 à l'université de Paris X-Nanterre (Paris-Ouest). J'adresse mes remerciements les plus sincères à Georges Augustins qui, malgré la distance, a accepté de diriger mon travail de recherche et a toujours su se montrer disponible. Ses conseils, ses encouragements renouvelés et sa patience ont été des soutiens précieux.

Toute ma gratitude va également aux membres de mon jury de thèse, François Georgeon, feu Altan Gokalp, Patrick Le Guirriec, Martine Segalen et Işık Tamdoğan, qui m'ont fait l'honneur de lire et évaluer mon travail et par leurs questions et remarques m'ont aidée à l'approfondir dans cet ouvrage.

Mes remerciements vont aussi à Ayşe Güneş-Ayata et Begümşen Erge-
nekon, qui ont accepté de me rencontrer pour discuter de mon travail alors qu'il n'en était qu'à ses débuts et me donner des idées d'orientation de recherche. Je remercie aussi Cahit Aslan pour ses remarques et conseils.

Toute ma gratitude va également à Işık Tamdoğan et Elise Massicard qui m'ont offert l'opportunité de présenter des pans de mon travail lors de journées d'études ou d'un séminaire dont les remarques des participants m'ont aidée à avancer dans ma réflexion.

Je remercie aussi tous ceux qui, grâce à l'internet, ont pris de leur temps pour répondre à mes messages, m'apporter leurs conseils et me fournir des informations ou des documents, notamment : David Behar et Tolga İslam, Sophie Chevalier, Ruth Jaeger, Rachel Garshick Kleit, Rahmatollah Sedigh Sarvestani, Barbara Wolbert, ainsi que Moses Boudourides, Bogac Ergene, Carlo Hagemann, Robert P. Finn, Paul J. Magnarella, Michael Meeker, Nail Öztaş, Serdar Öztürk, feu Bill Richards, Barry Wellman et Tina Zeidner.

Je remercie une nouvelle fois Élise Massicard, ainsi que Benoît Fliche, pour leur relecture minutieuse et attentive de mon travail de thèse et pour

les remarques, critiques et conseils qu'ils m'ont prodigués tout en m'offrant leur amitié.

Je tiens également à remercier ma mère, Sophie Bayard, qui a relu le manuscrit de ma thèse pour m'aider à en éliminer les coquilles et qui a surtout toujours su être là malgré l'éloignement géographique. Je remercie tendrement Tolga, mon mari, qui m'a donné envie de connaître la culture turque et a été présent durant toutes les années de préparation de ce travail. Merci à ma belle-mère, Rezan Çan, d'avoir si souvent assuré la logistique domestique alors que j'étais occupée à la rédaction de ce travail. Merci à Erdi et Eliz, purs produits des relations interculturelles franco-turques, d'avoir accepté avec patience que leur maman travaille sur son ordinateur au lieu de se consacrer à leurs jeux.

J'exprime enfin toute ma reconnaissance à mes voisines qui m'ont intégrée dans leur réseau en m'accueillant à bras ouverts et m'ont fait découvrir avec patience et amitié la culture turque. Si ma dette envers chacune d'elles est immense, je suis tout particulièrement redevable à Zahide *teyze* et Diler *hanım*.

Que tous ceux qui, à un moment ou à un autre, m'ont encouragée ou aidée dans la réalisation de ce travail trouvent ici l'expression de ma gratitude et de ma reconnaissance.

Règles de prononciation du turc

Le turc, retranscrit en plusieurs endroits du texte, est écrit selon l'alphabet latin de Turquie. L'alphabet comprend 29 lettres : a, b, c, ç, d, e, f, g, ğ, h, ı, i, j, k, l, m, n, o, ö, p, r, s, ş, t, u, ü, v, y, z. Les lettres, qui se prononcent toutes, ont, pour certaines, les mêmes prononciations qu'en français. Pour d'autres, les prononciations sont les suivantes, les symboles entre crochets correspondant à l'alphabet phonétique international, ceux entre guillemets à la prononciation la plus proche en français :

c : [dʒ] « dj » (comme dans « Djibouti »)

ç : [tʃ] « tch » (comme dans « Tchécoslovaquie »)

e : le plus souvent [ɛ], « è » mi-ouvert, parfois [e], « é » mi-fermé

g : [g] ou [gʲ] toujours dur (comme dans « gare »)

ğ : [j] prononcé comme « y » consonne au voisinage de e, i, ö, ü ; [ː] simple pause de la voix, avec allongement de la voyelle précédente en première syllabe, au voisinage de a, ı, o, u

h : [h] toujours expiré

ı : [ɯ] le « i sans point » turc, qui se prononce entre le « i » et le « e » français

ö : [ø] « eu » (comme dans « cheveu »), parfois [œ] (comme dans « cœur »)

k : [k] ou [q]

r : [r] « r » roulé, légèrement chuinté en fin de mot

s : [s] comme dans « basse »

ş : [ʃ] « ch »

u : [u] « ou »

ü : [y] « u ».

Introduction : du voisin au réseau

Avril 1998. Je me préparais à m'installer en Turquie. Mon futur mari et moi étions en train de nous faire livrer un réfrigérateur pour l'appartement dans lequel nous nous apprêtions à emménager. À peine l'appareil était-il arrivé que notre voisine du dessus, qui suivait les opérations de livraison de sa fenêtre et que nous ne connaissions pas encore, s'adressait à nous de son balcon pour nous demander des renseignements à son sujet. Quelques minutes plus tard, elle se trouvait dans notre cuisine à examiner l'appareil et faire ses commentaires. C'est ainsi que je fis la connaissance de ma voisine et me trouvai brutalement confrontée à la réalité du voisinage en Turquie qui y est un des pans essentiels de la sociabilité et de la structure sociale villageoises aussi bien qu'urbaines.

Le voisinage, une institution en Turquie

Le peuple turc trouve ses origines en Asie centrale où il menait une vie de nomadisme pastoral¹. Ces Turkomans, nomades pasteurs, occupaient les plaines l'hiver et se déployaient dans les hauteurs des plateaux, les *yayla*, l'été. Si les Seldjoukides ont renversé l'Empire byzantin suite à la bataille de Manzikert (l'actuelle ville de Malazgirt en Turquie) en 1071², ce sont les Turkomans qui ont véritablement pénétré en Anatolie, où ils menaient une vie nomade, puis s'y sont sédentarisés. Ils sont ainsi à l'origine du peuplement turc de l'Asie Mineure, jusque-là peuplée par des Grecs, des Arméniens et des Kurdes, y apportant leur langue et leurs traditions d'inspiration nomade. *Le Livre de Dede Korkut*, recueil de récits épiques des Turcs Oghuz, nous livre des pans de leur vie en Asie centrale. Si ce livre, issu de la tradition orale, est de datation incertaine, il retrace une épopée qui remémore l'esprit nomade des Oghuz³. Dans le prologue de l'ouvrage, un barde définit différents types de femmes et lors de sa description met en avant

1. Roux, *Histoire des Turcs*, 2000, pp. 149-153.

2. Bazin, *Introduction Dede Korkut*, 1998, p. 22.

3. Gokalp, *Esprit nomade*, 1998, p. 36.

l'importance et le caractère sacré des rapports de voisinage existant déjà chez les Turcs anciens :

Il y a quatre sortes de femmes. L'une est de la race qui dessèche. L'autre est celle qui se gonfle comme une balle. Pour l'une, tout ce que tu peux dire est vain. Une autre est le pilier de la tente. [...] Venons-en à celle qui se gonfle comme une balle ! Elle s'est levée avec fracas. Sans se laver les mains ni le visage, elle a couru en tous sens d'un bout à l'autre du campement, raconté et écouté des potins jusqu'à midi passé. Après quoi elle est revenue à sa tente, et elle a constaté qu'un chien voleur et un grand veau y avaient tout mis sens dessus dessous : on aurait dit un poulailler ou une étable à bœufs. Alors, elle crie à ses voisines : "Les filles ! Zeliha, Zübeyde, Urüveyde, Can-kız, Can-paşa, Ayna-Melek, Kutlu-Melek !" Je n'étais pas partie pour disparaître ! J'allais toujours coucher dans cette maudite tente ! Comment est-ce possible que vous n'ayez pas un seul instant jeté un coup d'œil à ma tente ! Le droit du voisin est un droit sacré⁴ ! »

De même, on retrouve la prééminence des relations de voisinage dans la littérature orale ou écrite plus récente. Une étude des anecdotes de Nasrettin hodja, célèbre héros d'histoires courtes que l'on retrouve dans toute l'aire arabo-persane, montre là-aussi l'importance du phénomène de voisinage. En effet, sur 430 historiettes étudiées au total⁵, près de 11 % mettent en scène un ou plusieurs voisins ou voisines aux côtés du personnage principal⁶. Il en est de même dans la littérature contemporaine comme dans *Youssef le taciturne*, roman de Sabahattin Ali⁷, dont l'action se passe dans un bourg et où interviennent à de nombreuses reprises les voisins et voisines, révélant ainsi leur importance dans la vie quotidienne⁸.

De nombreux proverbes⁹ font référence à la figure du voisin¹⁰, montrant notamment que celui-ci est un élément indispensable de la vie en société, tel que : « Le voisin est dépendant de la cendre de son voisin¹¹. » Ou bien : « À tout moment, le voisin a besoin du voisin¹². » Si le voisinage apparaît dans certains proverbes comme une relation superficielle, le nombre de dictons prônant l'utilité du voisin montre que prévaut l'idée d'une relation d'interdépendance et d'entraide, plaçant parfois les relations de voisinage avant celles de parenté. L'importance du voisin se résume d'ailleurs par le

4. Bazin, Gokalp, *Dede Korkut*, 1998, pp. 58-59.

5. Hengirmen, *Nasreddin Hoca*, 1994 ; Maunoury, *Sublimes Paroles*, 1990.

6. Bayard-Çan, *Aspect du voisinage*, 2000, pp. 43-56.

7. Ali, *Youssef le taciturne*, 1977.

8. Bayard-Çan, *Aspect du voisinage*, 2000, pp. 46-47 ; 50.

9. Kınıldar, *Türk Atasözleri*, 1992, pp. 356-358 ; Muallimoğlu, *Turkish Delights*, 1990, p. 198 ; Yurtbaşı, *Turkish Proverbs*, 1993, pp. 262-263.

10. Bayard-Çan, *Aspect du voisinage*, 2000, pp. 45-55.

11. *Komşu komşunun küli ne muhtaçtır*. Une variante de ce proverbe est *Komşu komşunun tüti ne muhtaçtır*, c'est-à-dire « Le voisin est dépendant du tabac de son voisin. »

12. *Komşu komşuya ne vakit olsa lazım olur*.

seul proverbe « N'achète pas la maison, achète le voisin¹³ ! » qui montre qu'il est plus important d'avoir de bons voisins qu'une belle maison. Les proverbes sont apparus à de nombreuses reprises dans les entretiens menés lors de la recherche, mettant en avant l'importance du voisin et des relations de voisinage, un de mes informateurs allant jusqu'à dire : « Feu mon père aurait donné sa vie pour son voisin¹⁴. »

Le voisin et son quartier

Qu'est-ce qu'un voisin ? S'agit-il d'une dénomination basée sur des caractéristiques intrinsèques ? Répond-il à une réalité spatiale spécifique ? Ou au contraire le concept se base-t-il sur un ensemble de relations entre deux personnes ? Peut-on définir objectivement le voisin ou celui-ci répond-il à des critères d'ordre plus subjectif ?

La notion de communauté de voisinage a occupé une place importante dans l'Europe du Moyen Âge où le voisinage correspondait à une entraide « où des étrangers voisins se prêtaient main-forte en certaines circonstances et surtout dans cette société villageoise dont les membres possédaient des terres communes placées [...] sous le régime de l'indivision germanique [...] où le patrimoine est à tous sans division de quote-part [...] à condition qu'après un an et un jour ils soient habitants à part entière, hommes libres, acceptés, donc voisins¹⁵. » Si le temps et la modernité ont vu s'évanouir en Europe la coutume de voisinage, celle-ci reste vivace dans certaines de ses orientations dans le Sud-Ouest de la France, dont l'exemple le plus représentatif se trouve dans le Pays basque où perdure le terme de « premier voisin » avec ses obligations morales d'aide réciproque et de secours mutuel, notamment au moment de la mort et des funérailles¹⁶.

Communément, le voisin correspond à « celui qui habite à côté ». Étymologiquement, « voisin » provient du latin *vicinus*, qui signifie « proche », « celui qui se trouve à proximité ». La notion de proximité est restée la première composante (mais non la seule) de ce concept. Au Pays basque, celle-ci joue un rôle important pour déterminer le « premier voisin », qui correspond à la maison la plus proche ou la plus proche en direction de l'église par rapport à la maison de référence¹⁷, ou bien, comme à Sainte-Engrâce, chaque maison a trois premiers voisins, le premier étant celui immédiatement à droite de la maison référente, le deuxième et le troisième

13. *Ev alma, komşu al!*

14. *Benim rahmetli babam, komşu için canı verir.*

15. Toulgouat, *Voisinage et solidarité*, 1981, p. 297.

16. Bonnain, *Économie de la sociabilité*, 1981 ; Duvert, *Données ethnographiques*, 1990 ; Montoya, *Anthropologie de la montagne*, 1995 ; Ott, *Blessed Bread*, 1980.

17. Duvert, *Données ethnographiques*, 1990, p. 480.

voisins, à sa gauche¹⁸. Dans le contexte pyrénéen, « les premiers voisins sont ceux dont les maisons sont non seulement les plus proches, mais aussi les plus visibles à partir de chez soi. La maison voisine, c'est celle qu'on voit et qui vous voit, celle dont la cour touche votre propriété¹⁹. » On retrouve de même dans l'Apennin toscan les notions de voisins « proches » ou « éloignés ». Les premiers « appartiennent tous à la même unité de l'espace bâti : l'aire et ses abords immédiats²⁰ » alors que les « voisins éloignés d'une famille [sont] tous les villageois qui ne se trouvent pas dans l'aire ou le quartier de celle-ci, qui ne sont pas à « portée d'œil » ou à « portée d'oreille » de cette maisonnée (dans un rayon de trente mètres autour de la maison), c'est-à-dire les covillageois qui habitent un autre quartier du même hameau ou un hameau différent²¹. » Plus généralement, et par assimilation, sont souvent déterminés comme voisins ceux qui habitent à côté, dans un même immeuble, une même rue, un même quartier, voire un même village, suivant l'unité de référence. Ainsi Françoise Navez-Bouchanine définit le voisin « comme celui qui réside à côté, de part et d'autre, ou en face ; puis éventuellement, dans certaines situations, la notion de voisinage peut être étendue à l'ensemble de la rue²² », montrant ainsi « le caractère non sélectif de ces relations et le fait qu'elles soient “produites” par une situation dans l'espace²³. » Étudier le voisinage s'inscrit ainsi dans une anthropologie qui cherche à voir les relations entre des habitants partageant un espace commun.

Le quartier en tant que lieu des relations sociales a suscité l'intérêt des chercheurs dès le début du xx^e siècle sous l'impulsion de Georg Simmel²⁴, considéré comme le « premier “sociologue urbain”²⁵ », suivi dans les années 40-50 par l'École de Chicago (comprenant entre autres Robert Park, Roderick D. McKenzie, Ernest W. Burgess ou encore Louis Wirth). Michael Young et Peter Willmott²⁶ marquent en 1957 la recherche urbaine en étudiant, à l'aide d'enquêtes ethnographiques, « le rôle du quartier dans la socialisation²⁷ ». En France, Paul-Henry Chombart de Lauwe²⁸ est le pionnier de la discipline : en donnant la priorité au terrain et aux enquêtes socio-anthropologiques, il cherche à comprendre la vie urbaine, à « donner une représentation exacte de l'espace social de l'agglomération parisienne²⁹ ». Les années 1980 ont vu une recrudescence de l'anthropologie urbaine et

18. Ott, *Blessed Bread*, 1980, p. 42.

19. Bonnain, *Économie de la sociabilité*, 1981, p. 178.

20. Mariottini, *Nazzaro*, 1984, p. 126.

21. *Ibid.*, p. 130.

22. Navez-Bouchanine, *Modèles d'habiter*, 1986, p. 296.

23. *Ibid.*

24. Simmel, *Metropolis and Mental Life*, 1950 [1903].

25. Häussermann, *Fin de la ville*, 2011, p. 10.

26. Young, Willmott, *Village dans la ville*, 2010 [1957].

27. Giraud, *Quartiers populaires*, 2011, p. 1.

28. Chombart de Lauwe, *Paris et agglomération*, 1952.

29. Cité par Paquot, *Sociologue à Paris*, 2000, p. 21.

de l'intérêt pour le quartier³⁰. Les chercheurs s'interrogent notamment sur le rôle de celui-ci dans les modes de vie des habitants³¹. Si l'engouement pour les études centrées sur le quartier est manifeste, définir ce dernier en tant qu'objet est plus complexe. Tous les auteurs s'accordent en effet sur le flou de la conception du quartier et les difficultés à en tracer les limites tant géographiques que conceptuelles³². Si l'on se réfère à sa définition linguistique, le quartier est communément défini comme la « division administrative d'une ville » et, par extension : « partie (d'une ville) ayant sa physionomie propre et une certaine unité³³ », dont l'unité n'est cependant et ne peut pas être définie avec précision. Le quartier peut en effet avoir de nombreuses acceptions différentes. Selon Jean-François Pérouse³⁴, qui s'intéresse plus particulièrement aux quartiers turcs, le quartier répond à cinq réalités :

- « fraction d'espace urbanisé », basée sur des critères physiques qui vont déterminer le quartier suivant une certaine homogénéité du construit, permettant ainsi par exemple de définir les quartiers « anciens » ou « modernes » ;
- « division administrative et échelon de base de la vie politique urbaine » ;
- quartier « fonctionnel », défini par « une activité dominante qui lui confère sa coloration », dans le but de dégager des « facteurs discriminants, fondateurs d'une identité spécifique », comme peut l'être, par exemple, ce que l'on appelle un « quartier résidentiel » ;
- quartier « socio-confessionno-ethnique, défini par sa population dominante » ;
- enfin « le quartier comme "unité de voisinage" et de vie commune » basée sur de fortes relations sociales entre les habitants.

En tant que division administrative de la ville, le quartier ne correspond cependant pas forcément au vécu des habitants³⁵. Les villes turques sont composées administrativement de quartiers délimités par les grandes artères de circulation. Ces unités administratives sont dirigées par un « chef de quartier », le *muhtar*³⁶. Cependant, les enquêtes sur le terrain ont montré que, si les gens habitent officiellement dans le quartier dit de *Sümer*, ils disent communément habiter dans le quartier *Baraj yolu* (la rue du Barrage), l'artère principale ne faisant pas fonction de ligne de démarcation, mais au contraire de pôle d'attraction pour des habitants de plusieurs quartiers

30. Authier et al., *Quartier*, 2007 ; Grafmeyer, *Quartier des sociologues*, 2007 ; Fijalkow, *Construction et usages*, 2006.

31. Ascher, *Métapolis*, 1995 ; Authier, *Citadins et quartier*, 2008 ; Chalas, *Invention de la ville*, 2000.

32. Bresson, *Du Plan au vécu*, 2010, p.38 ; Hayot, *Pour Une Anthropologie de la ville*, 2002 ; Pérouse, *Interroger Le Quartier*, 2004 ; Grafmeyer, *Quartier des sociologues*, 2007.

33. Rey-Debove, Rey, *Quartier*, 1995, p.1834.

34. Pérouse, *Interroger le Quartier*, 2004.

35. Authier et al., *Quartier*, 2007, p.16.

36. Magnarella, *Tradition and Change*, 1974, p.47.

administratifs distincts ayant cependant un sentiment d'appartenance à un quartier commun. Un quartier peut ainsi être défini comme tout l'espace habité regroupé autour d'un même centre comme pourrait l'être, dans un autre contexte, une église où le quartier correspond alors aux limites de la paroisse³⁷.

Le quartier est une entité subjective qui n'est souvent ni claire ni stable même pour les habitants eux-mêmes. Alain Hayot, dans son enquête auprès des habitants de Marseille, remarque que ceux-ci « éprouvent une certaine difficulté pour fixer les limites de leur quartier. Ils en ont une vision subjective et affective qui se réfère à leur pratique quotidienne. Le quartier peut renvoyer, dans ce cas, soit à leur voisinage restreint, soit à leur itinéraire quotidien constitué d'arrêts chez le commerçant, au marché, au bistrot, etc.³⁸. » Le quartier correspond ainsi avant tout à un espace approprié. C'est, selon Pierre Mayol, l'espace que l'on parcourt à pied de façon régulière à partir de son habitat, la marche étant justement un moyen d'appropriation. Le quartier d'une ville est espace de perception dynamique, approprié par le mouvement. Le quartier peut être aussi espace de perceptions sonores et visuelles où « l'unité de perception » est « le seul [trait] qui permette [...] [de] cerner les limites [du quartier] avec précision. Le quartier, c'est en effet un champ visuel et auditif : c'est l'espace que l'on voit de la maison, c'est la zone où tout signal sonore, tout appel crié est distinctement perçu. [...] On comprend que ce soit beaucoup moins la proximité qui détermine le rattachement d'une maison à un quartier que la copossession d'un même espace visuel et sonore³⁹. » Le quartier est alors « unité de référence spatiale et sociale⁴⁰ » dont les contours sont définis par « le champ réciproque des regards⁴¹ ». La notion de quartier est bien une question de perception et de vécu⁴².

Au-delà de la dimension spatiale qu'il représente, le quartier se définit comme un espace social, « lieu où manifester un “engagement” social, autrement dit : un art de coexister avec des partenaires (voisins, commerçants) qui vous sont liés par le fait concret, mais essentiel, de la proximité et de la répétition⁴³ ». Pour P. Mayol, « le quartier peut donc être appréhendé comme une portion de l'espace public en général (anonyme, à tout le monde) dans lequel s'insinue peu à peu un espace privé particularisé du fait de l'usage pratique quotidien de cet espace⁴⁴. » L'habitant va s'approprier le quartier à force de le fréquenter, faisant le lien entre l'espace intime de

37. Voir Ferretti, *Entre Voisins*, 1992 ; Henriot, *Posséder l'Espace*, 1976.

38. Hayot, *Pour Une Anthropologie de la ville*, 2002.

39. Balfet, Bromberger, *Dimensions de l'espace*, 1976, p. 115.

40. *Ibid.*, p. 120.

41. *Ibid.*, p. 117.

42. Bresson, *Du Plan au vécu*, 2010 ; Hayot, *Pour Une Anthropologie de la ville*, 2002 ; Pérouse, *Interroger Le Quartier*, 2004.

43. Mayol, *Habiter*, 1994, p. 17.

44. *Ibid.*, p. 18.

l'habitat et l'espace plus anonyme et inconnu qu'est la ville⁴⁵. Le quartier est un espace « entre-deux », ce que J.-Fr. Pérouse qualifie d'« unité sociale intermédiaire, entre la famille et la ville, où les relations de familiarité et d'interconnaissance sont fondatrices⁴⁶. » Le quartier est donc approprié par les relations sociales qui s'y instaurent, condition indispensable à sa constitution. Ainsi, pour Maurice Robert un espace ne peut être quartier que s'il a « une vie sociale collective » où les composantes sociale ou collective vont être représentées dans différentes proportions suivant le quartier⁴⁷. Le quartier est ainsi un « espace de sociabilité⁴⁸ » qui peut être divisé en unités sociales plus petites, les « espaces de voisinage », « unités de voisinage » au sein desquelles la vie sociale entre les habitants prévaut sur une vie de la collectivité, « qui sont à l'articulation des espaces privés et des espaces publics. [...] Les espaces de voisinage sont des espaces intermédiaires entre le quartier et la maison, constitués sur la base de la proximité, mais sélectivement⁴⁹. » En Turquie, Paul J. Magnarella⁵⁰ parle de « voisinage défendu », unité spatiale restreinte du quartier qui correspond à l'environnement immédiat d'une habitation « au sein [de laquelle] les voisins coopèrent pour maintenir un degré de sécurité pour leurs membres qui est relativement élevé en comparaison des zones adjacentes⁵¹ ». C'est le lieu où se retrouvent de façon générale les femmes et les enfants lors « de nombreux moments de la routine quotidienne de la famille [qui] ne sont pas restreints aux limites de la maison. Alors que les hommes sont souvent à l'extérieur, les femmes et les enfants passent beaucoup de temps dans le voisinage immédiat, avec les jeunes jouant dans les rues et les femmes échangeant des visites avec les voisines, allant chercher de l'eau aux fontaines publiques et se rendant chez le boulanger ou l'épicier⁵². » Cela correspond à ce que Fatma Mansur qualifie d'« espace protégé », espace privé où les femmes peuvent circuler librement alors qu'elles se doivent d'informer leur mari lorsqu'elles envisagent de se rendre au supermarché ou dans un autre quartier⁵³. Dans le voisinage défendu, qui est vu par P. Magnarella comme une extension du ménage vers l'extérieur, les ménages sont tenus par un lien qui n'est basé ni sur la parenté ni sur l'origine ethnique, mais sur une proximité spatiale, une confiance, une coopération et une entraide. Les hommes se doivent de défendre cet espace de toute intrusion étrangère. C'est de plus un lieu d'échange privilégié d'informations et de commérages où règne

45. *Ibid.*, p. 17 ; 20 ; 21.

46. Pérouse, *Interroger Le Quartier*, 2004, p. 129.

47. Robert, *Regards anthropologiques*, 1985, p. 26.

48. *Ibid.*

49. *Ibid.*, pp. 28-29.

50. Magnarella, *Tradition and Change*, 1974, pp. 43-50.

51. *Ibid.*

52. *Ibid.*

53. Mansur, *Bodrum*, 1972, p. 184. Ce même phénomène est souligné par Delaney, *Seed and Soil*, 1991, p. 238.

le contrôle social des uns sur les autres, ce que Şerif Mardin⁵⁴ qualifie de « pression du quartier » (*mahalle baskısı*), alimentée par une observation constante des faits et gestes des habitants d'un quartier entre eux.

Le quartier est avant tout un espace où s'instaurent des relations sociales entre les individus : les relations de voisinage. Michel Bassand, Barbara Michel et Philippe Lehmann⁵⁵ rappellent les variations d'utilisation du terme de voisinage qui se rapporte, suivant les auteurs, aux notions de « groupes », « communautés », « réseaux de relations interpersonnelles » ou « formes de sociabilité », parfois même « type d'organisation de l'espace » pour en établir la définition suivante : « Le voisinage est un ensemble de rapports entre individus vivant dans un même espace résidentiel où s'articulent discours sur et pratiques de voisinage⁵⁶. » À la notion de localisation géographique s'ajoute ici celle de ressenti et de relations, introduisant le caractère social de ce concept, rejoignant la définition de Peter McGahan qui considère le voisinage comme « une interaction dans des groupes spatialement définis⁵⁷ ». On peut alors parler de réseau de voisinage dans le sens où les voisins constituent une communauté fondée sur des relations interpersonnelles entre ses membres.

Au-delà des discours et pratiques concernant le voisinage, celui-ci est aussi un mode de vie. En effet, le voisinage transmet ses propres modèles culturels et de bonne conduite. Être voisin c'est tout d'abord être accepté comme tel et être intégré au groupe, suivant des critères d'homogénéité de voisinage. On ne considère quelqu'un comme son voisin que dans la mesure où on se considère comme appartenant à un même groupe, processus d'acceptation et d'assimilation qui existait déjà dans l'Espagne du Moyen Âge, où il fallait faire une demande avant d'être accepté comme membre de la communauté de voisinage⁵⁸. Ce processus d'assimilation est propre à chaque culture et à chaque époque. On n'est donc pas voisin, on le devient. Si l'on répond à la définition du voisin au niveau géographique du terme, pour être vraiment considéré comme tel et faire partie de la communauté de voisinage, il est nécessaire d'avoir été accepté en tant que voisin et d'entretenir des relations de voisinage.

Vers une disparition du voisinage ?

Les études sur le voisinage ont longtemps porté sur le voisinage traditionnel⁵⁹ qui était la base des relations villageoises. Nombreux sont les

54. Çakır, *Mahalle Baskısı*, 2008.

55. Michel et al., *Voisinage*, 1982, p. 51.

56. *Ibid.*, p. 53.

57. McGahan, *Neighbor Role*, 1972, p. 398.

58. Toulgouat, *Voisinage et solidarité*, 1981, pp. 83-87.

59. *Ibid.*

chercheurs ayant annoncé une diminution des coutumes du voisinage qu'ils situent dans des temps révolus⁶⁰, les fonctions traditionnelles d'entraide entre voisins ayant été rendues inutiles par une hausse de la mobilité (due notamment à la démocratisation de l'automobile et à l'amélioration des routes) et le développement des services publics (poste, téléphone, électricité, service hospitalier...)⁶¹. La sociabilité de proximité a été remplacée par la télévision qui s'est substituée aux veillées traditionnelles⁶². Cependant, les chercheurs observent, au-delà d'un amenuisement, une évolution des relations de voisinage traditionnelles⁶³. Ainsi, au Pays basque, où le voisinage reste une institution, si le terme de premier voisin persiste et reste lié à des obligations d'aide réciproque et de secours, ce sont surtout lors de fêtes ou au sein de « maisons de la vallée » que les voisins se retrouvent pour boire un verre, discuter ou participer à des jeux, le voisinage perdant son rôle socio-économique pour se tourner vers un rôle de loisirs. Il s'organise donc de nouvelles formes de voisinage qui sont autant de formes d'intégration dans la communauté et la vie collective, signe de la cohésion du groupe⁶⁴.

Face à un voisinage rural, souvent idéalisé dans la pensée collective, certains auteurs annoncent la fin du quartier et des relations de voisinage en contexte urbain⁶⁵ : Pierre Toulgouat parle même d'« anti-voisinage⁶⁶ ». Le quartier n'apparaît plus comme un concept opératoire en raison, notamment, de la mobilité des habitants qui n'ont plus à inscrire leurs relations sociales dans un espace de proximité⁶⁷ ou, pour certains, de la disparition des commerces de proximité⁶⁸. Cependant, de nombreuses études ont montré la persistance de relations de voisinage. Ainsi en 1978, les voisins étaient encore considérés comme les personnages dominants dans les liens routiniers⁶⁹ et l'on observe depuis une quinzaine d'années un regain d'intérêt pour les études portant sur le voisinage urbain⁷⁰. Contre la sociologie annonçant la mort ou le déclin du voisinage urbain, B. Michel *et al.*⁷¹ accusent l'idéologie propre des chercheurs qui « met tantôt l'accent sur le vide social, la pauvreté relationnelle, tantôt sur la vitalité et l'importance des

60. Stamm, *Échange et honneur*, 1983 ; Toulgouat, *Voisinage et solidarité*, 1981.

61. Montoya, *Anthropologie de la montagne*, 1995 ; Toulgouat, *Voisinage et solidarité*, 1981, p. 20.

62. Bonnain, *Économie de la sociabilité*, 1981, p. 178.

63. *Ibid.* ; Montoya, *Anthropologie de la montagne*, 1995 ; Sourdril, Augustins, *Du Voisinage à la parenté*, 2012.

64. Montoya, *Anthropologie de la montagne*, 1995.

65. Ascher, *Métapolis*, 1995 ; Authier, *Citadins et quartier*, 2008 ; Chalas, *Invention de la ville*, 2000 ; Grafmeyer, *Quartier des sociologues*, 2007 ; Chalas, *Individualisme habitant*, 2007 ; Wirth, *Urbanism as a Way*, 1938.

66. Toulgouat, *Voisinage et solidarité*, 1981, p. 300.

67. Ascher, *Métapolis*, 1995 ; McGahan, *Neighbor Role*, 1972.

68. Olson, *Urban Neighborhood*, 1982.

69. Wellman cité par Degenne, Forsé, *Réseaux sociaux*, 1994, p. 69.

70. Forrest, *Voisinage*, 2007.

71. Michel *et al.*, *Voisinage*, 1982, pp. 51-52.

liens de voisinage⁷². » Pour ces auteurs, « le lien qui unit des personnes habitant dans un même espace résidentiel a somme toute toujours existé. Seules les fonctions de voisinage auraient varié⁷³. »

On distingue ainsi différents degrés de voisinage urbain qui sont plus ou moins mis en avant suivant les auteurs et les contextes :

- une absence de relations ;
- l'échange de salutations ;
- des discussions, dans les espaces communs des immeubles et du quartier, portant sur le quartier, les enfants ou la vie ménagère⁷⁴ ;
- plus rarement, les visites en famille⁷⁵ ;
- la participation aux grands événements de la vie tels que mariages ou enterrements⁷⁶ ;
- l'entraide⁷⁷ ou les services rendus (garde des enfants, travaux ménagers, bricolage, courses⁷⁸, voire prêt d'argent⁷⁹) qui constituent en France en 1997 le type de relations le plus fréquent⁸⁰ ;
- les relations plus étroites type sorties ou amitié⁸¹ ;
- une fonction politique par le biais d'associations d'habitants pour défendre les intérêts communs, comme la sécurité ou les écoles, ou encore pour essayer de redonner une impression de communauté de voisinage⁸².

Il s'agit, par ailleurs, de différencier l'étendue (c'est-à-dire l'éventail des relations de voisinage que les résidents entretiennent) de l'intensité, définie comme le degré d'intimité associé à l'interaction de voisinage des personnes interrogées⁸³. Quels que soient les lieux, les habitants affichent leur volonté de rester à distance de leurs voisins afin d'éviter toute immixtion dans la vie privée. C'est pourquoi les invitations se font rarement au domicile ou ne se renouvellent pas fréquemment, par crainte d'une intrusion dans la vie familiale⁸⁴. Les sujets de conversations répondent à ce même besoin de discrétion et de respect de la sphère privée, ils « ne doivent être ni trop impersonnels ou conventionnels, ni trop personnels ou privés⁸⁵ ». La réserve est une protection contre l'intrusion du groupe de voisinage dans la sphère privée, entraînant parfois un rejet des relations ou

72. *Ibid.*, p. 52.

73. *Ibid.*, p. 53.

74. Pfeil, *Pattern of Neighbouring*, 1968, p. 149.

75. Cukrowicz, *Voisins à leur place*, 1992 ; Michel et al., *Voisinage*, 1982 ; Pfeil, *Pattern of Neighbouring*, 1968.

76. Pfeil, *Pattern of Neighbouring*, 1968.

77. *Ibid.*

78. Cukrowicz, *Voisins à leur place*, 1992.

79. Pfeil, *Pattern of Neighbouring*, 1968.

80. Hérat, *Comment les Français voisinent*, 1997.

81. *Ibid.*

82. Michel et al., *Voisinage*, 1982 ; Pfeil, *Pattern of Neighbouring*, 1968.

83. McGahan, *Neighbor Role*, 1972, p. 401.

84. Michel et al., *Voisinage*, 1982, p. 60.

85. *Ibid.*, pp. 59-60.

une condamnation des conversations de voisinage⁸⁶. C'est pourquoi le bon voisin est souvent une personne amicale mais non un ami, quelqu'un avec qui discuter mais qui ne rentrera pas dans votre vie privée⁸⁷.

Les relations de voisinage ne prennent pas un visage unique et se différencient suivant chaque ville, quartier, voire immeuble et nombreux sont les critères qui influencent ces relations. Ainsi, la fréquence et l'intensité des relations varient suivant la densité de l'habitat de façon négative, les petites villes étant le théâtre de relations plus nombreuses que les plus grandes⁸⁸, ou positive, lorsque des espaces publics facilitent les contacts entre voisins⁸⁹. De même, de nombreux critères personnels influencent la façon individuelle de voisiner, comme la durée de résidence, le statut marital, la participation à d'autres groupes formels ou informels ou le statut socio-économique. Les personnes ayant un mode de vie centré sur la vie familiale voisent plus que celles tournées vers leur vie professionnelle⁹⁰. Enfin, la culture va jouer un rôle prépondérant dans les relations de voisinage qui sont plus ou moins prégnantes et valorisées suivant les pays qui vont leur imprimer une marque spécifique.

Être voisin en Turquie

De l'origine du terme komşu

Le peuple turc étant à l'origine nomade, la division administrative de la ville était absente de son vocabulaire et c'est par deux termes d'origine arabe⁹¹ (*mahalle* ou *semt*) que l'on qualifie le quartier. Işık Tamdoğan⁹² remarque que les termes *mahalle* (le quartier) ou *mahalleli* (l'habitant du quartier) sont aussi très peu employés dans les livres de morale ottomans et sont remplacés par ceux de *komşu* (le voisin) ou de *komşuluk* (le voisinage), notions qui remontent à cette origine nomade. Le terme de *komşu* (le voisin) est formé à partir du terme panturc de *konşu* qui est construit d'après la racine *kon-*, « s'installer à un endroit pour la nuit ou un certain temps⁹³ », « s'installer, habiter quelque part, s'arrêter⁹⁴ », et du suffixe contributif – *ş* – qui donne le sens de « faire ensemble⁹⁵ »; apposé ainsi

86. Chombart de Lauwe et al., *Famille et habitation*, 1960.

87. McGahan, *Neighbor Role*, 1972, p. 402.

88. Hérans, *Comment les Français voient*, 1997, p. 43.

89. Fox et al., *Residential Density*, 1980.

90. McGahan, *Neighbor Role*, 1972, p. 399.

91. Voir Türk Dil Kurumu, *Güncel Türkçe Sözlük [Dictionnaire du turc actuel]*, 2014.

92. Tamdoğan-Abel, *Relations de voisinage*, 2004, p. 169.

93. Clouston, *Etymological Dictionary*, 1972, p. 632; 640.

94. Eyüboğlu, *Etimoloji Sözlüğü*, 1991 [1988], p. 424.

95. Bazin, *Langue turque*, 1968, pp. 66-67.

à la racine verbale *kon-*, on obtient la signification littérale de « qui se posent ensemble ». Le *komşu* (*gonşu* en azeri, *konşı* en kazakh, *konşu* en kirgiz, *gonşı* en turkmène⁹⁶...) est donc à l'origine celui qui installe sa tente avec, à côté. Cette notion de *komşu* correspond à l'aspect de l'espace traditionnel turc qui s'organise suivant un mode déictique, idée chère à Altan Gokalp⁹⁷. Comme en linguistique où le référent du déictique n'est défini que par rapport à la situation d'énonciation, le voisin n'est défini que par rapport à la résidence, l'installation de son co-voisin. Provenant de l'ancien turc *konşı*, « compagnon, camarade, personnes habitant ensemble », le terme signifie actuellement « se trouvant à côté, se trouvant proche⁹⁸ ». On retrouve encore aujourd'hui de nombreux termes construits à partir de cette racine : *konak* (résidence, hôtel particulier...), *konut* (résidence, domicile), *konaklama* (hébergement), *konuk* (hôte, étranger qui reçoit l'hospitalité), et même le verbe *konusmak*, « parler ». Le mot *komşu* donne par suffixation celui de *komşuluk* qui signifie « voisinage ».

En Turquie, qui est le voisin ? Des enquêtes menées dans la ville d'Adana nous apportent quelques éléments de réponse. Les informateurs faisaient tout d'abord référence à l'aspect relationnel et affectif compris dans la notion de voisin, définissant ce dernier dans un premier temps par son rôle et la place qu'il occupe dans la vie de chacun, relation fréquemment résumée par : « un voisin vient près de toi lors d'un décès, il te rend visite lors d'un mariage, c'est-à-dire qu'un voisin se trouve à tes côtés lors des bons jours comme lors des mauvais jours⁹⁹ », remarque qui rejoint la définition de Begümşen Ergenekon¹⁰⁰, pour qui le voisinage est « synonyme d'affection, respect¹⁰¹, tolérance, entraide, solidarité et rencontre¹⁰² ». D'après une enquête d'Ali Cengizkan¹⁰³, le voisinage en Turquie est synonyme essentiellement d'entraide et d'amitié, puis d'échange de visites, de respect du droit du voisin et de proximité géographique. Pour seulement 2,70 % des répondants, il correspond à une relation non significative et pour 1,35 % des répondants, le voisinage est aussi important que la parenté. La proximité géographique apparaît au deuxième plan, corroborant mes enquêtes, au sein desquelles celle-ci n'était mentionnée qu'au moment de déterminer qui considérer comme voisin, et non pour le définir. Cette notion n'est cependant ni fixe, ni clairement définie de façon unanime. Celui qui habite dans le même immeuble est, sans conteste, pour tous, un voisin.

96. Ahmet Yesevi Üniversitesi et al., *Komşu*.

97. Gokalp, *Esprit nomade*, 1998, p. 37.

98. Eyüboğlu, *Etimoloji Sözlüğü*, 1991 [1988], p. 424.

99. *Komşu, ölümde yanına gelir, düğünde yanına uğrar, yani, her kötü günde, iyi günde yanındadır komşu*.

100. Ergenekon, *Yeni Mahalleli*, 1995.

101. Cette double articulation de l'affection et du respect (*sevgi ve saygı*) se retrouve d'ailleurs fréquemment dans les discours qualifiant les relations entre des personnes, que cela soit entre des voisins ou des membres de la famille.

102. Ergenekon, *Yeni Mahalleli*, 1995, p. 105.

103. Cengizkan, *Socio-physical Dimensions*, 1980, pp. 66-67.

Certains semblent cependant tenir une place plus importante et être « plus voisins que les autres », comme le voisin de palier (*kapı komşu*) – qu’il se situe en face (*karşı komşu*) ou à côté (*yan komşu*) – puis le voisin de l’étage inférieur (*alt komşu*) ou supérieur (*üst komşu*) qui sont donc spatialement les plus proches. Cette notion de voisinage s’étend aussi, mais à une moindre unanimité, aux habitants des immeubles de la résidence ; on retrouve alors le concept d’immeuble voisin (*komşu apartman*). En bref, un voisin doit habiter près de chez soi, notion de proximité qui peut s’étendre à d’autres immeubles hors de la résidence, à partir du moment où on peut l’apercevoir de chez soi et qu’on est susceptible de le rencontrer et de le connaître, ne serait-ce que de vue. Cette conception limite alors les voisins aux habitants de quatre à cinq immeubles. Pour d’autres personnes, la notion de proximité s’étend plus encore et peut traverser la rue principale, à partir du moment où l’on a des relations avec ces personnes. Ainsi, tout aussi importante que la proximité et se conjuguant avec elle, la notion d’interconnaissance joue un rôle prépondérant. Le prototype¹⁰⁴ du voisin est donc basé sur une double articulation entre le fait d’habiter à proximité et le fait d’interagir, échanger des paroles, des visites (*gidip gelmek*), des services, c’est-à-dire entretenir des relations de voisinage, concept qui est rendu par l’expression turque *komşuluk yapmak*, voisiner (littéralement « faire du voisinage »). C’est donc avant tout la relation qui définit le concept. Le voisin ne se détermine ainsi pas au niveau d’un quartier mais bel et bien au sein d’un réseau social basé sur des relations spécifiques. On entend d’ailleurs couramment parler de relations de voisinage avec des personnes qui habitent bien au-delà du quartier, même si elles concernent souvent des personnes ayant antérieurement habité le même quartier¹⁰⁵. Dans le contexte turc, ce sont les relations qui lient les habitants et vont en faire des voisins.

Tout le monde n’est pas voisin au même degré. On va ainsi différencier le proche voisin d’un voisin quelconque, le premier étant considéré comme un intime de la famille. Bien que les deux notions soient souvent liées, il faut différencier la notion de proximité géographique de celle de proximité de relation. Le voisin le plus intime, même s’il est fréquemment voisin de palier, se définit tout d’abord par une affinité particulière. C’est celui avec qui l’on entretient les relations les plus fréquentes, à qui l’on rend visite et avec qui l’on discute, bref, avec qui l’on s’entend bien, et qui deviendra bien souvent un ami.

104. La théorie du prototype, que l’on retrouve dans les sciences du langage, part de l’idée que toutes les catégories sont organisées de façon prototypique c’est-à-dire autour d’un objet central possédant des propriétés typiques qui font qu’il est reconnu comme le meilleur de la catégorie (Adam, *Textes*, 1992, p. 31.)

105. Ayata, Güneş-Ayata, *Konut, Komşuluk*, 1996, p. 78.

Droits et devoirs du voisin

En Turquie, les relations de voisinage sont basées sur le principe fondamental de droits et devoirs que vont avoir les voisins les uns envers les autres. Le voisinage ne se fonde en effet pas seulement sur une tradition ou une pratique culturelle, mais est aussi, et avant tout, régi par les préceptes de l'islam¹⁰⁶. Ayşe, la troisième femme du prophète Muhammad, aurait dit que dépendait du droit de voisinage celui qui se trouve à moins de 40 maisons de distance, et ce dans toutes les directions. Pour Ali, cousin de Muhammad et époux de sa fille, le voisin est celui qui se trouve à une distance telle que l'on puisse entendre sa voix¹⁰⁷. Le Coran différencie voisins proches et voisins lointains, les premiers étant ceux dont les maisons sont proches ou qui sont parents, les seconds ceux dont les maisons ne sont pas proches et qui ne sont pas parents¹⁰⁸. La parenté joue en effet un rôle primordial dans la sociabilité musulmane, ainsi, après la famille, l'environnement social d'un individu le plus proche est représenté par les voisins, c'est pourquoi les relations entre voisins sont des sujets importants de l'islam. Le prophète Muhammad lui-même aurait fait une classification des voisins, selon le nombre de droits auxquels ils peuvent prétendre :

- les voisins titulaires de trois droits sont et des parents et des musulmans ;
- les voisins titulaires de deux droits sont les voisins musulmans en dehors de la parenté ;
- les voisins titulaires d'un droit sont ceux qui ne sont ni parents ni musulmans, mais ont une des religions du Livre. Ils acquièrent un seul droit, et cela grâce à leur lien de voisinage¹⁰⁹.

On parle ainsi de « droit du voisin » (*komsu hakkı*) dont un proverbe souligne qu'il équivaut au droit de Dieu¹¹⁰, terme qui comprend non seulement l'idée que les voisins ont des droits, mais aussi que chacun est donc soumis à des devoirs envers ses voisins¹¹¹. La Tradition (*hadith*) rapporte que « Muhammad, à qui l'on avait demandé comment il était nécessaire de se comporter avec ses voisins, aurait répondu que l'on se devait de : rendre visite au voisin s'il est malade ; en cas de décès, porter son corps ; s'il demande un prêt, lui prêter de l'argent ; l'aider s'il est dans le besoin ; s'il reçoit des bienfaits, le féliciter ; s'il lui arrive un malheur, le reconforter ; ne pas avoir le toit de sa maison plus haut que le sien pour ne pas lui couper le vent ; il ne doit pas savoir ce que l'on cuisine, sinon on se doit de le lui en donner¹¹². » De même le Prophète aurait dit que si l'on fait de la soupe,

106. Er, *Komsu*, 1997.

107. *Ibid.*, p. 64.

108. *Ibid.* Différence énoncée dans la sourate IV/36, « Les femmes ».

109. *Ibid.*

110. *Komsu hakkı Tanrı/Allah hakkı* (dir.) (Le droit du voisin est le droit de Dieu).

111. Tamdoğan-Abel, *Relations de voisinage*, 2004, p. 169.

112. Er, *Komsu*, 1997, p. 65.

de ne pas oublier de l'allonger avec de l'eau afin de pouvoir en distribuer à ses voisins car « un bon croyant ne doit pas se coucher le ventre plein alors que son voisin a le ventre vide¹¹³. » Plusieurs principaux droits des voisins découlent des préceptes de l'islam. Ainsi, « envers les voisins on se doit : de faire quelque chose pour eux, de les aider sur leur lieu de travail, de supporter la gêne dont ils pourraient être la cause, d'éviter soigneusement de leur porter préjudice, d'accepter leurs invitations, de rendre visite aux malades, de participer aux enterrements et présenter ses condoléances, de leur donner de bons et utiles conseils si besoin, d'éclairer leurs affaires quotidiennes et religieuses, de leur montrer la voie, de la même façon, de considérer les conseils et reproches qu'ils vous font, de leur demander leurs avis, d'éviter qu'ils subissent des préjudices, de les aider à surmonter leurs peines¹¹⁴. »

Ces préceptes religieux se retrouvaient déjà dans les livres de morale ottomans qui servaient de référence comme normes de bonne conduite au sein de la société¹¹⁵. Ceux-ci montrent que dans l'Empire ottoman les relations de voisinage occupaient déjà une place prépondérante au sein de la société, au point de se conformer à la catégorisation du Prophète en trois sortes de voisins et de droits qui y sont rattachés. Le premier principe mentionné, basé sur un *hadith* du prophète Muhammad, est de bien choisir son voisin avant sa maison. Le deuxième est la générosité envers son voisin qui doit s'accompagner d'une certaine discrétion, pour ne pas entrer dans son intimité comme pour ne pas dévoiler la sienne.

Les préceptes religieux se retrouvent aujourd'hui dans de nombreux proverbes qui portent sur les relations de voisinage et les régissent. La notion de voisin prend ici le sens de « prochain », le voisin, c'est « l'autre ». On se doit tout d'abord de souhaiter du bien à son voisin, bienfaits qui nous reviendront par un juste retour des choses : « Souhaite que ton voisin ait deux vaches, qu'il en soit une pour toi¹¹⁶. » De nombreux proverbes montrent le caractère sacré du voisin ; quelles que soient les circonstances, on ne doit pas porter préjudice à son voisin : « Même le loup affamé ne mord pas son voisin¹¹⁷. » Le voisinage est basé sur un principe d'entraide et de partage. Le dicton « Ça cuit chez le voisin, nous en aurons aussi une part¹¹⁸ » illustre la tradition de distribuer à ses voisins des plats que l'on a

113. *Ibid.*

114. *Ibid.*, p. 66.

115. Tamdoğan-Abel, *Relations de voisinage*, 2004.

116. *Komşunu iki inekli iste ki, kendin bir inekli/öküzlü olasın*. On retrouve aussi une variante de ce proverbe avec des bœufs ou, de façon plus explicite, le proverbe *Hayır söyle komşuna, hayır çıksın karşına*. (Souhaite du bien à ton voisin, qu'il t'arrive du bien).

117. *Aç kurt bile komşusunu dalamaz*. Ce proverbe a de multiples variantes : *Kurt komşusunu yemez*. (Le loup ne mange pas son voisin.) ; *Kurt bile komşusuna zarar vermez*. (Même le loup ne blesse pas son voisin.) ; *Aç kurt komşu kuzuyu yemez*. (Le loup affamé ne mange pas son voisin l'agneau.) ; *Komşu iti komşuya ürürmez*. (Le chien du voisin n'aboie pas après le voisin.)

118. *Komşuda pişer, bize de düşer*.

préparés. On doit aussi être solidaire du malheur de son voisin : « Si ton voisin se fait arracher la barbe, toi, rase ta barbe¹¹⁹. » Malgré la solidarité et la générosité dues entre voisins, celles-ci s'exercent dans certaines limites qu'il ne faut pas outrepasser : « On ne se rassasie pas de ce qui vient de chez le voisin¹²⁰. » Il faut par ailleurs protéger le voisin de toute tentation : « Ferme bien ta porte pour ne pas rendre ton voisin voleur¹²¹ », proverbe utilisé plus généralement pour dire qu'il vaut mieux éviter toute tentation que de se plaindre par la suite d'avoir été volé. Enfin, les relations de voisinage sont réglées par un devoir de réciprocité, l'attitude bienveillante du voisin attendant une même attitude en retour, ainsi « Le droit du voisin est une dette envers le voisin¹²². »

Études du voisinage en Turquie : état des lieux

Si le voisin et les relations de voisinage en Turquie sont particulièrement présents dans le langage et la vie quotidienne, cette prééminence se reflète-t-elle dans les écrits scientifiques ?

On ne trouve que peu d'écrits relatifs aux relations de voisinage dans les études ottomanes. Un dossier spécial a cependant été consacré au quartier par la revue *Anatolia Moderna* en 2004¹²³. Les chercheurs y discutent de la notion de quartier en contexte ottoman ou turc et évoquent les relations de voisinage entre les habitants, bien conscients de l'importance de ces dernières dans la constitution et la vie du quartier. Si l'article d'I. Tamdoğan¹²⁴ rappelle les normes strictes qui y sont associées, on ne sait toutefois que peu de choses sur les relations effectives.

Plusieurs chercheurs se sont plus particulièrement penchés sur les relations intercommunautaires. Ainsi Marie-Carmen Smyrnelis¹²⁵, dans ses travaux sur Smyrne aux XVIII^e et XIX^e siècles, souligne l'évolution au fil des siècles de l'appréhension par les observateurs ou chercheurs de la mixité communautaire au sein d'un quartier, voire d'une rue. Le quartier ottoman a ainsi longtemps été vu par les voyageurs et consuls européens

119. *Komşunun sakalını yoldularsa, sen de sakalını kazıt.*

120. *Komşudan gelenle doyulmaz.*

121. *Kapını pekçe kapa, komşunu hırsız çıkarma.* On retrouve de nombreux proverbes de même sens : *Eşeği berk bağla, komşuyu hırsız etme.* (Attache solidement l'âne, ne rends pas voleur le voisin.); *Kapını kapa; komşunu öv* ou *Kapa kapını; öv komşunu.* (Ferme ta porte; loue ton voisin.)

122. *Komşu hakkı komşuya borçtur*, idée que l'on retrouve aussi dans les proverbes suivants : *Komşu aşı veresiye.* (Le repas du voisin est à crédit) ou bien *Komşu ekmeği komşuya borçtur.* (Le pain du voisin est une dette au voisin.)

123. Chuvin et al., *Anatolia Moderna*, 2004.

124. Tamdoğan-Abel, *Relations de voisinage*, 2004.

125. Smyrnelis, *Définir le quartier*, 2004.